

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.
Date de convocation : 08/04/2019.

Présents : MM. GUILLAUME, LAMARTINE, PIREYRE, REYNARD, SOBCHAK, PODEVIN et Mmes ROUSSET, PEYRON, RAYNAUD, PLOS.

Mme CASSAGNE Christelle a donné pouvoir à M. GUILLAUME Gérard,

M. PELLETIER François a donné pouvoir à M. LAMARTINE Sylvain,

Absente : Mme TENNEREL Patricia

Secrétaire de séance : Mme Michelle ROUSSET

Approbation à l'unanimité des membres présents de la séance du 08 mars 2019.

1-Compte administratif 2018 :

Sous la présidence de Mme ROUSSET Michelle, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2018 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 420 904,52 € - recettes : 465 399,18 €
Résultat comptable : + 44 494,66 €

- Investissement : dépenses : 255 398,27 € - recettes : 98 722,87 €
Résultat comptable : - 156 675,40 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2018.

2-Compte de gestion 2018 :

Le compte de gestion 2018 de la Commune dressé par Mlle MUNOZ, Receveur Municipal de Billom identique au compte administratif 2018 présenté est approuvé à l'unanimité.

3- Affectation des résultats 2018 :

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Virement à la section d'investissement	€
Résultat au 31-12-2018	
d'investissement	-58 262,44 €
(A) Excédent au 31/12/2018 cumulé	203 248,90 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	65 006,44 €
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	
- Affectation à l'excédent reporté c/002 (report à nouveau créditeur)	138 242,46 €
(B) Déficit au 31/12/2018	
- déficit à reporter	

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit : **203 248,90 €** au budget primitif 2019.
Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

3-Vote des 3 taxes locales directes 2019 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de voter les 3 taxes locales directes, afin de permettre l'établissement du budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas de majoration des taux par rapport à 2018.

Proposition des taux suivants pour 2019 :

- taxe d'habitation : 12,35 %
- taxe foncière bâti : 15,58 %
- taxe foncière non bâti : 111,37 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, les nouveaux taux 2019 ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

4-Vote du Budget Primitif 2018 :

Sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2019. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 579 091,46 €

Investissement : 372 534,44 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver et de voter le Budget Primitif 2019.

5-Contributions et subventions inscrites au B P 2019 :

M. le Maire propose à l'assemblée les sommes inscrites ci-dessous, concernant les contributions aux organismes de regroupement et les subventions aux associations et autres organismes qui seront versées au cours de l'exercice 2019.

Contributions aux organes de regroupement :
91 464,00 €

Subvention de fonctionnement aux associations :
1 340,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter les propositions énoncées par Monsieur le Maire.

6- Devis de l'ADIT 63 pour la réfection du Pont à la station de Rif-Bonnet

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le devis de l'ADIT 63 établi pour la réparation de l'ouvrage d'art : pont à la station de Rif-Bonnet. La mission technique comprend la réalisation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), l'analyse des offres et le suivi des travaux pour un montant de 3 624,00 € TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte et autorise M. le Maire à signer le devis proposé.

7- Chantier participatif - :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'accord du Conseil Municipal qui a été donné en octobre 2018 à l'association « Pari des Mutations Urbaines » pour

concevoir et réaliser un espace ludique dédié aux enfants aux abords de la salle polyvalente. Un descriptif de consultation pour la conduite du chantier participatif a été établi par l'association.

Il convient de valider par une délibération la convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

8- Billom Communauté – transfert des compétences eau et assainissement

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose au transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » à Billom Communauté en 2020.

9- Echange de terrains au village Les Côtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier pour l'échanges de terrains au village des Côtes est finalisé et demande l'autorisation de signer l'acte notarié.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié et tous documents s'y afférant.

10- Questions diverses :

- Demande mise à disposition d'une salle communale pour une activité lucrative : à l'unanimité le Conseil Municipal refuse.
- Voirie du Fournet : suite à la demande récurrente de M. Bernard DUCHAMP d'intégrer la voirie privée d'accès à ses propriétés dans le domaine public (suppression des droits de passage) le Conseil Municipal n'émet pas d'avis défavorable, souhaite que le projet soit étudié avec la traverse du Fournet et la faisabilité juridique avec l'ensemble des propriétaires riverains.
- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le **vendredi 17 mai 2019 à 20H30.**

Chantier aménagement terrain de camping.

Le projet qui a été présenté consiste à la synthèse des échanges lors des différents ateliers : un parcours entre les différentes alcôves de l'espace terrain de camping avec plates-forme, cabane, tunnels dans les haies,... La démarche a pour objectif la réalisation de ces éléments en respectant l'environnement existant dans le même esprit de ce qui a déjà été fait. Mais c'est aussi l'occasion de proposer une « animation » sur la commune avec un chantier participatif permettant aux habitants de se rencontrer. Comme prévu, le chantier se déroulera du 27 avril au 1^{er} mai de 9h à 18h. Il est ouvert à tous et chacun pourra participer selon ses moyens, connaissances et disponibilités. Il sera encadré par le collectif « Le Pari des Mutations Urbaines ».

Des informations relatives à l'organisation seront diffusées via le système d'information municipale et tout renseignement peut être demandé à la mairie. Dans tous les cas, toute personne se présentant pendant le chantier sera la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 heures 30.